

Scène Nationale / Théâtre de l'Espace - Convention 2003-2005 - Avenant n° 1

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La convention d'objectifs avec l'Association Espace-Planoise mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2003 prévoit dans son article 4, le versement de la subvention annuelle allouée en 3 tranches, à la date du 15 février, 15 juin et 15 septembre.

Compte tenu des échéances des activités, cette périodicité crée des problèmes de trésorerie et les frais financiers sont en forte augmentation pour 2003.

Sur avis favorable de la Commission Culture et avis favorable unanime de la Commission du Budget, il est proposé pour la durée du contrat, de procéder au versement de la subvention annuelle de la Ville en deux fois : au 1^{er} février et au 1^{er} juin, cette répartition permettant d'équilibrer la trésorerie, avec les versements effectués par les autres partenaires.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition :

- de procéder au versement en deux fois de la subvention allouée à l'Association Espace-Planoise :

* 50 % au 1^{er} février soit 334 058 €

* 50 % au 1^{er} juin soit 334 058 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2004 au chapitre 92.313.6574 CS 41000,

- et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.